



Direction générale de la Santé

Paris, le 5 janvier 2018

Communiqué de presse

Grippe saisonnière : pour limiter l'épidémie, chacun doit adopter les gestes simples de prévention.

Toutes les régions de France métropolitaine, à l'exception de la Corse, sont touchées par l'épidémie de grippe saisonnière. Celle-ci se caractérise par une très forte intensité, avec prédominance du virus de type A(H1N1), et touchant particulièrement les jeunes de moins de 15 ans.

Dans la perspective de la rentrée scolaire du lundi 8 janvier, la direction générale de la Santé (DGS) appelle à la contribution de chacun pour limiter la progression rapide de ce virus : il suffit d'adopter des gestes simples pour prévenir la transmission de la maladie.

Cette année, l'épidémie de grippe est d'une ampleur exceptionnelle, par le nombre de cas, qui risque de dépasser ceux des deux dernières années. Ainsi, sur la seule semaine du 25 au 31 décembre 2017, près de 12 000 passages aux urgences pour grippe ou syndrome grippal ont été rapportés par [Santé publique France](#), dont plus de 1 250 hospitalisations.

49% des passages aux urgences pour syndrome grippal concernent les moins de 15 ans, et près de 20% conduisent à une hospitalisation. Or, le pic épidémique n'est pas encore atteint.

Adopter des gestes simples pour limiter les risques de transmission.

Pour limiter l'épidémie de grippe saisonnière, il est indispensable que chacun adopte au quotidien [les gestes simples de prévention](#) visant à limiter la circulation du virus de la grippe, notamment en collectivités et dans les transports en communs où il se transmet facilement.

Par ailleurs, compte tenu du contexte épidémiologique et de la proximité des élèves en classes et dans les cours de récréations, les mesures de prévention contre le virus de la grippe en milieu scolaire doivent être renforcées dès la rentrée du 8 janvier.

Ces gestes « barrières » sont rappelés par des [spots TV et radio d'urgence](#) élaborés avec Santé publique France en cas d'épidémie de grippe de grande ampleur.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a été saisi afin que ces messages de prévention sanitaire soient diffusés le plus largement possible, selon le dispositif prévu par la loi audiovisuelle du 30 septembre 1986.

Maintenir la vigilance dans les secteurs de l'offre de soins et médico-social.

Le ministère des Solidarités et de la Santé reste vigilant durant la période épidémique au regard des tensions qui pourraient survenir dans tous les secteurs de l'offre de soins, ainsi qu'à la survenue de tout excès de cas graves de grippe. Les Agences régionales de santé (ARS) sont mobilisées pour assurer la permanence des soins et éviter ainsi l'engorgement des services d'urgences.

La DGS rappelle par ailleurs l'importance de continuer à observer les bons gestes de prévention dans les collectivités de personnes âgées, particulièrement fragiles vis-à-vis du virus de la grippe.

[Pour en savoir plus sur les gestes de prévention :](#)

Contact presse

presse-dgs@sante.gouv.fr

Tél. week-end : 06 73 63 91 24

Tél. semaine : 01 40 56 84 00